



Fiche signalétique

Date d'émission : 27-déc.-2011

Date de révision : 11-janv.-2019

Version 2

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit Buckeye Blue

Autres moyens d'identification

Numéro de la feuille de données de sécurité BE-5001-CA-FR

Code du produit 5001
Synonymes Aucun

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Nettoyant tout usage, à base d'eau

Utilisations contre-indiquées Aucun renseignement disponible

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Identificateur du fournisseur initial

Adresse du fabricant

United States Supplier Address
Buckeye International, Inc.
2700 Wagner Place
Maryland Heights, MO 63043 USA
1-314-291-1900

24 heures Numéro de téléphone de d'urgence

INFOTRAC 1-352-323-3500 (Internationale)
1-800-535-5053 (Amérique du Nord)
MEDICAL -1-651-632-8956 (Internationale) 1-800-303-0441 (Amérique du Nord)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aspect Liquide bleu clair

État physique Liquide

Odeur Parfum d'agrumes

Classification

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 1

Mot indicateur

Danger

Mentions de danger

Provoque des lésions oculaires graves

**Conseils de prudence - Prévention**

Porter un appareil de protection des yeux/du visage

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Autres informations

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance

Non applicable.

Mélange

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Tetrasodium Ethylenediaminetetraacetate	64-02-8	3-7	-	-
Polyethylene glycol octylphenyl ether	9036-19-5	3-7	-	-
Sodium Nitrite	7632-00-0	0.1-1	-	-
Triethanolamine	102-71-6	0.1-1	-	-
Sodium hydroxide	1310-73-2	0.1-1	-	-
Poly(ethylene oxide)	25322-68-3	0.1-1	-	-
Phosphoric Acid	7664-38-2	0.1-1	-	-
Trisodium Nitrilotriacetate	5064-31-3	0.1-1	-	-

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins**Contact avec les yeux**

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin / médecin.

Contact avec la peau

Laver la peau à l'eau et au savon.

Inhalation

Déplacer à l'air frais.

Ingestion

Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes Provoque des lésions oculaires graves.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inappropriés AVERTISSEMENT : L'utilisation d'une pulvérisation d'eau pour combattre un feu peut se révéler inefficace.

Dangers particuliers associés au produit chimique Aucun renseignement disponible.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx).

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs Aucun.

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun.

Équipement de protection particulier pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Autres informations POUR TOUS LES ACCIDENTS DE TRANSPORT, APPELER INFOTRAC 1-352-323-3500 (International)/1-800-535-5053 (Amérique du Nord).

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé.

Matières incompatibles Acides forts Bases fortes Agents oxydants forts

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Canada - Alberta - Occupational Exposure Limits - Ceilings	Canada - British Columbia - Occupational Exposure Limits - Ceilings	TWA - Ontario	Québec
Triethanolamine 102-71-6	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 0.5 ppm TWA: 3.1 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³
Sodium hydroxide 1310-73-2	Ceiling: 2 mg/m ³	Ceiling: 2 mg/m ³	CEV: 2 mg/m ³	Ceiling: 2 mg/m ³
Phosphoric Acid 7664-38-2	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Douches
Douches oculaires
Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection à fermeture étanche.

Protection des mains Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une évacuation peuvent se révéler nécessaires.

Considérations générales sur l'hygiène Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipuler le produit.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Liquide bleu clair
Couleur	Bleu clair
Odeur	Parfum d'agrumes
Seuil de perception de l'odeur	Non déterminé

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	11.0-11.4 (conc.) 10.3-10.7 (1:16 dilution)	
Point de fusion / point de congélation	Non déterminé	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	100 °C / 212 °F	
Point d'éclair	aucun	Méthode Tag en vase fermé
Taux d'évaporation	1.0	(n-BuAc =1)
Inflammabilité (solide, gaz)	Liquide-Non Applicable	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	N'est pas applicable	
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	N'est pas applicable	
Pression de vapeur	Non déterminé	
Densité de vapeur	Non déterminé	
Densité relative	1.04	
Solubilité dans l'eau	Mostly Soluble	
Solubilité dans d'autres solvants	Non déterminé	
Coefficient de répartition	Non déterminé	
Température d'auto-inflammation	Non déterminé	
Température de décomposition	Non déterminé	
Viscosité cinématique	Non déterminé	
Viscosité dynamique	Non déterminé	
Propriétés explosives	Non déterminé.	
Propriétés comburantes	Non déterminé.	
 <u>Autres renseignements</u>		
Point de ramollissement	Non déterminé	
Masse moléculaire	Non déterminé	
Teneur en COV (%)	Non déterminé	
Masse volumique du liquide	Non déterminé	
Masse volumique apparente	Non déterminé	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Pas réactif dans des conditions normales.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Risques de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.
Matières incompatibles	Acides forts. Bases fortes. Agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx).

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

Contact avec les yeux	Éviter le contact avec les yeux.
Contact avec la peau	Éviter le contact avec la peau.
Inhalation	Ne pas inhaler.
Ingestion	Ne pas ingérer.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH .

ETAmél (orale)	5,191.10
ETAmél (inhalation-poussière/brouillard)	268.91

Toxicité aiguë inconnue Aucun renseignement disponible

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Tetrasodium Ethylenediaminetetraacetate 64-02-8	= 1658 mg/kg (Rat) = 10 g/kg (Rat)	-	-
Polyethylene glycol octylphenyl ether 9036-19-5	= 1700 mg/kg (Rat) = 4190 mg/kg (Rat)	-	-
Sodium Nitrite 7632-00-0	= 85 mg/kg (Rat)	-	= 5.5 mg/L (Rat) 4 h
Triethanolamine 102-71-6	= 4190 mg/kg (Rat)	> 16 mL/kg (Rat) > 20000 mg/kg (Rabbit)	-
Sodium hydroxide 1310-73-2	140 - 340 mg/kg (Rat)	= 1350 mg/kg (Rabbit)	-
Poly(ethylene oxide) 25322-68-3	= 22 g/kg (Rat) = 28 g/kg (Rat)	> 20 g/kg (Rabbit)	-
Phosphoric Acid 7664-38-2	= 1530 mg/kg (Rat)	= 2740 mg/kg (Rabbit)	> 850 mg/m ³ (Rat) 1 h
Trisodium Nitrilotriacetate 5064-31-3	= 1100 mg/kg (Rat)	-	> 5 mg/L (Rat) 4 h

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Cancérogénicité

Le nitrate ou le nitrite (ingéré) dans des conditions qui donnent lieu à une nitrosation endogène sont considérés comme des agents cancérogènes du CIRC groupe 2A. Groupe 3 du CIRC composants sont "non classifiable comme cancérogènes pour l'homme".

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Sodium Nitrite 7632-00-0	-	Group 2A	-	X
Triethanolamine 102-71-6	-	Group 3	-	-
Trisodium Nitritotriacetate 5064-31-3	-	Group 2B	-	X

Légende**CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)**

Groupe 2A - Cancérogène probable pour l'homme

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

Groupe 3 du CIRC composants sont "non classifiable comme cancérogènes pour l'homme"

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Tetrasodium Ethylenediaminetetraacetate 64-02-8	1.01: 72 h <i>Desmodesmus subspicatus</i> mg/L EC50	41: 96 h <i>Lepomis macrochirus</i> mg/L LC50 static 59.8: 96 h <i>Pimephales promelas</i> mg/L LC50 static	-	610: 24 h <i>Daphnia magna</i> mg/L EC50
Sodium Nitrite 7632-00-0	-	0.19: 96 h <i>Oncorhynchus mykiss</i> mg/L LC50 flow-through 2.3: 96 h <i>Pimephales promelas</i> mg/L LC50 flow-through 0.65 - 1: 96 h <i>Oncorhynchus mykiss</i> mg/L LC50 static 20: 96 h <i>Pimephales promelas</i> mg/L LC50 static 0.4 - 0.6: 96 h <i>Oncorhynchus mykiss</i> mg/L LC50 semi-static 0.092 - 0.13: 96 h <i>Oncorhynchus mykiss</i> mg/L LC50 flow-through	-	-
Triethanolamine 102-71-6	169: 96 h <i>Desmodesmus subspicatus</i> mg/L EC50 216: 72 h <i>Desmodesmus subspicatus</i> mg/L EC50	450 - 1000: 96 h <i>Lepomis macrochirus</i> mg/L LC50 static 1000: 96 h <i>Pimephales promelas</i> mg/L LC50 static 10600 - 13000: 96 h <i>Pimephales promelas</i> mg/L LC50 flow-through	-	1386: 24 h <i>Daphnia magna</i> mg/L EC50
Sodium hydroxide 1310-73-2	-	45.4: 96 h <i>Oncorhynchus mykiss</i> mg/L LC50 static	-	-
Poly(ethylene oxide) 25322-68-3	-	5000: 24 h <i>Carassius auratus</i> mg/L LC50	-	-
Phosphoric Acid 7664-38-2	-	3 - 3.5: 96 h <i>Gambusia affinis</i> mg/L LC50	-	4.6: 12 h <i>Daphnia magna</i> mg/L EC50
Trisodium Nitritotriacetate	560 - 1000: 96 h <i>Chlorella</i>	175 - 225: 96 h <i>Lepomis</i>	-	560 - 1000: 48 h <i>Daphnia</i>

5064-31-3	vulgaris mg/L EC50	macrochirus mg/L LC50 static 560 - 1000: 96 h Oryzias latipes mg/L LC50 470: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 560 - 1000: 96 h Poecilia reticulata mg/L LC50 72 - 133: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static 93 - 170: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 114: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 252: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 560 - 1000: 96 h Poecilia reticulata mg/L LC50 semi-static 560 - 1000: 96 h Oryzias latipes mg/L LC50 semi-static	magna mg/L LC50
-----------	--------------------	--	-----------------

Persistence/Dégradabilité Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation Aucun renseignement disponible.

Mobilité .

Nom chimique	Coefficient de partage
Sodium Nitrite 7632-00-0	-3.7
Triethanolamine 102-71-6	-2.53

Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

Emballage contaminé Ne pas réutiliser les contenants vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Remarque S'il vous plaît voir le document d'expédition actuelle plus pour des renseignements à jour d'expédition, y compris les exemptions et les circonstances spéciales

DOT Non réglementé

TMD Non réglementé

MEX Non réglementé

IATA Non réglementé

IMDG Non réglementé

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Règlements internationaux

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non applicable

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Non applicable

La Convention de Rotterdam Non applicable

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA	LIS/LES	EINECS/ELINCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
Tetrasodium Ethylenediaminetetraacetate	X	X	X	X	X	X	X	X
Polyethylene glycol octylphenyl ether	X	X		X	X	X	X	X
Sodium Nitrite	X	X	X	X	X	X	X	X
Triethanolamine	X	X	X	X	X	X	X	X
Sodium hydroxide	X	X	X	X	X	X	X	X
Poly(ethylene oxide)	X	X	X	X	X	X	X	X
Phosphoric Acid	X	X	X	X	X	X	X	X
Trisodium Nitrilotriacetate	X	X	X	X	X	X	X	X

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION
--

NFPA	Risques pour la santé 3 Inflammabilité 0	Instabilité 0	Dangers particuliers Non déterminé
HMIS	Risques pour la santé * 3 Inflammabilité Non déterminé	Dangers physiques Non déterminé	Protection individuelle Non déterminé

*Légende Étoile des risques chroniques * = Danger chronique pour la santé*

Légende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)
STEL	STEL (Limite d'exposition de courte durée)
Valeur plafond	Valeur limite maximale
*	Désignation de la peau

Date de révision : 11-janv.-2019

Note de révision: Nouvelle formule.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique